

INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DANS L'EEE ET AU ROYAUME-UNI

Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition et ne devront pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition de tout investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l'EEE) ou au Royaume-Uni. Pour les besoins de cet avertissement, **investisseur de détail** désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants (i) être un "client de détail" au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (**MiFID II**) ; ou (ii) être un "client" au sens de la Directive 2016/97/UE, telle que modifiée ou remplacée (la **Directive Distribution d'Assurances**), lorsque celui-ci ne correspondrait pas à la définition d'un client professionnel donnée à l'article 4, paragraphe 1, point 10), de MiFID II ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié au sens du Règlement Prospectus. En conséquence, aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) no 1286/2014, tel que modifié (le **Règlement PRIIPS**) pour l'offre ou la vente des Obligations ou autrement pour leur mise à disposition aux investisseurs de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni n'a été ni ne sera préparé et dès lors l'offre ou la vente des Obligations ou autrement leur mise à disposition à un investisseur de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni pourrait être considérée comme illégale en vertu du Règlement PRIIPS.

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Obligations (un **distributeur**) devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Définitives en date du 9 février 2021



NATIXIS

(immatriculée en France)

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63

(Emetteur)

Emission de EUR 20.600.000 d'Obligations Hybrides dont les intérêts sont calculés par référence à l'écart de taux entre le taux EUR CMS2 et le taux EUR CMS20 avec mécanismes de plancher adaptatif et de réserve d'intérêt et dont le remboursement est indexé à des Bases Négatives sur panier venant à échéance le 10 février 2034

sous le Programme d'émission d'Obligations de 20.000.000.000 d'euros (le Programme)

NATIXIS

(Agent Placeur)

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre.

Ni l'Emetteur, ni l'Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre d'Obligations dans toutes autres circonstances.

L'expression **Règlement Prospectus** désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans les sections intitulées "*Modalités des Obligations*" et "*Modalités Additionnelles*" dans le Prospectus de Base en date du 12 juin 2020 (approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**) sous le numéro 20-256 en date du 12 juin 2020) et les suppléments au Prospectus de Base en date du 17 août 2020, 10 septembre 2020, 20 novembre 2020 et 18 décembre 2020 (ensemble, le **Prospectus de Base**) qui ensemble constituent un prospectus de base au sens du Règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le **Règlement Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens du Règlement Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin de disposer de toutes les informations pertinentes. Le Prospectus de Base et les suppléments au Prospectus de Base (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) est disponible sur le site internet de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>). Le Prospectus de Base est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

- | | |
|--|-----------------------|
| 1. Emetteur : | Natixis |
| 2. (i) Souche n° : | |
| (ii) Tranche n° : | 1 |
| 3. Garant : | Non Applicable |
| 4. Devise ou Devises Prévues(s) : | Euro (« EUR ») |
| Devise de Remplacement : | Dollar U.S. (« USD ») |
| 5. Montant Nominal Total : | |
| (i) Souche : | EUR 20.600.000,00 |
| (ii) Tranche : | EUR 20.600.000,00 |

6. Prix d'Emission de la Tranche :	100 % du Montant Nominal Total
7. Valeur Nominale Indiquée :	EUR 100.000,00
8. (i) Date d'Emission :	10 février 2021
(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
9. Date d'Echéance :	10 février 2034 (la Date d'Echéance Prévue) sous réserve des dispositions de la Modalité 28
10. Forme des Obligations :	Au porteur
11. Base d'Intérêt :	Coupon Indexé sur Taux <i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>
12. Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement Indexé sur Taux <i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>
13. Changement de Base d'Intérêt :	Non Applicable
14. Option de Modification de la Base d'Intérêt	Non Applicable
15. Obligations Portant Intérêt de Manière Fractionnée :	Non Applicable
16. Option de Rachat/Option de Vente :	Non Applicable
17. Autorisations d'émission :	L'émission des Obligations est autorisée conformément aux résolutions du Conseil d'administration de l'Emetteur.
18. Méthode de distribution :	Non syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

19. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :	Non Applicable
20. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable :	Non Applicable
21. Dispositions relatives aux Obligations à Coupon Zéro :	Non Applicable
22. Dispositions applicables aux Obligations Indexées :	<p>Le Coupon sera calculé selon les formules Floater Cappé Flooré avec Plafond-Plancher Adaptatif des Intérêts et Mécanisme de Réserve d'Intérêt de l'Annexe Technique des Conditions Définitives.</p> <p>Les Montants de Remboursement seront calculés conformément à la Modalité 28(b)</p>

AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS INDEXEES

23. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique) :	Non Applicable
24. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) :	Non Applicable
25. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions) :	Non Applicable
26. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :	Non Applicable
27. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique) :	Non Applicable
28. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières) :	Non Applicable
29. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :	Non Applicable
30. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :	Non Applicable
31. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Dividendes :	Non Applicable
32. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrat à Terme :	Non Applicable
33. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme :	Non Applicable
34. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :	Non Applicable
35. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Risque de Crédit :	Applicable
(i) Obligations Duales :	Non Applicable
(ii) Type de CLNs :	Obligation à Base Négative sur Panier

(iii)	Type de Règlement :	Règlement Européen
(iv)	Type de Transaction :	KB HOME: Standard North American Corporate LENNAR CORP: Standard North American Corporate NAVIENT CORP: Standard North American Corporate THYSSENKRUPP AG: Standard North American Corporate MGM RESORTS INTL: Standard North American Corporate POLYONE CORP: Standard North American Corporate ADLER REAL ESTATE AG: Standard North American Corporate ADT SEC CORP: Standard North American Corporate TENET HEALTHCARE CORP: Standard North American Corporate CENTURYLINK INC: Standard North American Corporate LADBROKES GROUP FIN PLC Ent: Standard North American Corporate
(v)	CLN à Recouvrement Fixe :	Applicable: 100%
(vi)	Date de Négociation :	26 janvier 2021
(vii)	Base d'Intérêts Indexés sur Risque de Crédit :	Pour une Entité de Référence concernée les Intérêts continueront de courir jusqu'à la Date d'Echéance Prévues (exclue) même en cas de survenance d'un Evénement de Crédit ou d'un Cas de Risque.
(viii)	Intérêts Courus (Modalité 28(c)(iv) :	Pratique de Marché
(ix)	Date d'Echéance Prévues :	10 février 2034
(x)	Date d'Echéance Limite :	Non Applicable
(xi)	Extension de la Date d'Echéance :	Non Applicable
(xii)	Date d'Observation Initiale de la Période d'Observation :	La Date de Négociation

(xiii)	Date d'Observation Finale de la Période d'Observation :	Pour toutes les Entités de Référence : la maturité de l'Actif de Référence concerné tel que spécifié dans le paragraphe (lix) (c) ci-dessous.
(xiv)	Jour Ouvré CLN :	les Jours Ouvrés tel que spécifiés dans la Matrice de Règlement Physique (<i>Physical Settlement Matrix</i>) pour le Type de Transaction
(xv)	Partie responsable des calculs et déterminations conformément aux dispositions de la Modalité 28 (si différent de l'Agent de Calcul) :	Non Applicable – Agent de Calcul
(xvi)	Devise Locale :	Conformément à la Modalité 28(g)
(xvii)	Entité(s) de Référence :	KB HOME LENNAR CORP NAVIENT CORP THYSSENKRUPP AG MGM RESORTS INTL POLYONE CORP ADLER REAL ESTATE AG ADT SEC CORP TENET HEALTHCARE CORP CENTURYLINK INC LADBROKES GROUP FIN PLC Ent
(xviii)	Entité(s) de Référence Longue/Courte :	Les Entités de Référence sont des Entités de Référence Longue
(xix)	Pondération Notionnelle de l'Entité de Référence :	KB HOME: 3.00% LENNAR CORP: 10.50% NAVIENT CORP: 4.40% THYSSENKRUPP AG: 5.30% MGM RESORTS INTL: 4.00% POLYONE CORP: 24.30% ADLER REAL ESTATE AG: 5.30%

	ADT SEC CORP: 6.00%
	TENET HEALTHCARE CORP : 15.40%
	TENET HEALTHCARE CORP: 12.30%
	CENTURYLINK INC: 2.60%
	LADBROKES GROUP FIN PLC Ent: 6.90%
(xx)	Conditions de l'Entité de Référence Financière : Non Applicable
(xxi)	Obligation(s) de Référence : Les Obligations de Référence précisées à la rubrique CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence ci-dessous
(xxii)	CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence :
	KB HOME: US48666KAT60
	LENNAR CORP: US526057BW31
	NAVIENT CORP: US78442FEQ72
	THYSSENKRUPP AG: DE000A14J587
	MGM RESORTS INTL: US552953CE90
	POLYONE CORP: US73179PAK21
	ADLER REAL ESTATE AG: XS1731858392
	ADT SEC CORP: US00101JAF30
	TENET HEALTHCARE CORP: US88033GAV23
	CENTURYLINK INC: US156700BA34
	LADBROKES GROUP FIN PLC Ent: XS1066478014
(xxiii)	Obligation de Référence Standard : Applicable
(xxiv)	Transaction avec Obligation de Référence Uniquement : Non Applicable
(xxv)	Obligation Exclue : Aucune
(xxvi)	Obligation Livrable Exclue : Telle que définie à la Modalité 28(g)

(xxvii) Caractéristiques de l'Obligation :	Tel que spécifié dans la Matrice de Règlement Physique (<i>Physical Settlement Matrix</i>) pour le type de Transaction
(xxviii) Caractéristiques de l'Obligation Livrable :	Tel que spécifié dans la Matrice de Règlement Physique (<i>Physical Settlement Matrix</i>) pour le type de Transaction
(xxix) Catégorie d'Obligation :	Tel que spécifié dans la Matrice de Règlement Physique (<i>Physical Settlement Matrix</i>) pour le type de Transaction
(xxx) Catégorie d'Obligation Livrable :	Tel que spécifié dans la Matrice de Règlement Physique (<i>Physical Settlement Matrix</i>) pour le type de Transaction
(xxxi) Niveau de Priorité :	Niveau Senior
(xxxii) Conditions d'Assurance Européenne Subordonnée :	Non Applicable
(xxxiii) Heure d'Evaluation :	Conformément à la Modalité 28(g)
(xxxiv) Devise de Référence Crédit :	Conformément à la Modalité 28(g)
(xxxv) Méthode de Règlement :	Règlement en Espèces
(xxxvi) Méthode Alternative de Règlement :	Non Applicable
(xxxvii) Devise de Règlement :	Conformément à la Modalité 28(g)
(xxxviii) Règlement de la Sous-Exposition de Référence :	Non Applicable
(xxxix) Date de Règlement en Espèces :	Conformément à la Modalité 28(g)
(xl) Date de Règlement par Enchères :	Non Applicable
(xli) "P" désigne pour les besoins du Montant de Règlement en Espèces :	100%
(xlii) "U" désigne pour les besoins du Montant de Règlement en Espèces, du Montant de Règlement par Enchères ou du Montant de Règlement Physique ou Montant de Protection de Crédit par Enchères ou Montant de Protection de Crédit en Espèces (selon le cas) :	Non Applicable
(xliii) Stipulations applicables au Règlement Physique :	Non Applicable

(xliv)	Seuil de Défaut de Paiement :	Conformément à la Modalité 28(g)
(xlv)	Seuil de Défaut :	Conformément à la Modalité 28(g)
(xlvi)	Montant de Remboursement Partiel :	Non Applicable
(xlvii)	Date de Remboursement Partiel :	Non Applicable
(xlviii)	Date de Commencement de la Période de Notification :	26 janvier 2021
(xlix)	Date de Requête de Résolution relative à un Événement de Crédit :	Pour les besoins de l'Annonce d'un Événement de Crédit DC, la Date de Requête de Résolution relative à un Événement de Crédit au titre de cet Événement de Crédit ne peut pas être réputée être intervenue avant la Date de Négociation
(l)	Événement de Crédit :	Tel que spécifié dans la Matrice de Règlement Physique (<i>Physical Settlement Matrix</i>) pour le Type de Transaction
(li)	Obligation à Porteur Multiple :	Non Applicable
(lii)	Coûts de Dénouement :	Applicable
	(a) Coûts de Dénouement Standard :	Applicable
	(b) Coûts de Dénouement Non Standard :	Non Applicable
	(c) Si « Coûts de Dénouement Non Standard » s'appliquent :	Non Applicable
(liii)	Montant de Cotation :	Conformément à la Modalité 28(g)
(liv)	Notification d'Information Publiquement Disponible :	Tel que spécifié dans la Matrice de Règlement Physique (<i>Physical Settlement Matrix</i>) pour le Type de Transaction
(lv)	Source Publique :	Conformément à la Modalité 28(g)
(lvi)	Toutes Garanties :	Tel que spécifié dans la Matrice de Règlement Physique (<i>Physical Settlement Matrix</i>) pour le Type de Transaction
(lvii)	Dispositions applicables aux Obligations à Base Négative sur Entité Unique à Règlement Américain/Obligations à Base Négative sur Entité Unique à Règlement Européen/Obligations à	Applicable

Base Négative sur Panier à
Règlement Européen :

(a) Montant de l'Obligation à Base Négative : Valeur de Marché de l'Obligation à Base Négative

(b) Effet de Levier Base Négative : 5

(c) Actif(s) de Référence :

KB HOME: US48666KAR05

LENNAR CORP: US526057CP70

NAVIENT CORP: US78442FEQ72

THYSSENKRUPP AG: DE000A2YN6V1

MGM RESORTS INTL: US552953CC35

POLYONE CORP: US73179PAK21

ADLER REAL ESTATE AG: XS1713464441

ADT SEC CORP: US00101JAH95

TENET HEALTHCARE CORP: US88033GCN88

TENET HEALTHCARE CORP: US372491AF77

CENTURYLINK INC: US156700AX46

LADBROKES GROUP FIN PLC Ent: XS1514268165

Conformément à la Modalité 28(g)

(d) Cas de Risque :

Cas de Restriction du Droit de Propriété : Applicable

Cas de Règlement/de Conservation : Applicable

Cas de Changement de la Règlementation : Applicable

Cas de Remboursement Anticipé de L'Actif de Référence : Applicable

Cas de Couverture : Applicable

	(e) Date de Remboursement suite à un Cas de Risque :	Date d'Echéance
(lviii)	CLNs sur Panier d'Indices :	Non Applicable
(lix)	Dispositions applicables à la Modalité 28(f)(i)(a)(ii) (<i>Effet d'une Résolution DC</i>) :	Non Applicable
(lx)	Dispositions additionnelles applicables à la Modalité 28(g) – "Obligation de Référence Non-Standard Originelle" :	Non Applicable
(lxi)	Dispositions particulières applicables aux Obligations Indexées sur un Risque de Crédit Digitales sur Entité Unique à Règlement Européen, aux Obligations Indexées sur un Risque de Crédit Digitales sur Entité Unique à Règlement Américain, aux Obligations Indexées sur un Risque de Crédit Digitales sur Panier à Règlement Européen et aux Obligations Indexées sur un Risque de Crédit Digitales sur Panier à Règlement Américain :	Non Applicable
(lxiv)	Dispositions Additionnelles applicables aux Entités de Référence LPN :	Non Applicable
(lxv)	Dispositions Additionnelles applicables aux Obligations de Référence Senior Non Préférées :	Non Applicable
(lxvi)	Stipulations relatives aux Evénements de Crédit Etroitement Interprétés 2019 :	Applicable
	(a) Mesure Alternative par Actualisation :	Applicable
	(b) Exigence de Détérioration de la Solvabilité :	Applicable
(lxvii)	Remboursement Anticipé suite à la survenance d'un Cas de Perturbation Additionnel :	Applicable

- (a) Changement de la Loi : Applicable
- (b) Perturbation des Opérations de Couverture : Applicable
- (c) Coût Accru des Opérations de Couverture : Applicable

36. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titre de Dette :	Non Applicable	
37. Obligations Indexées sur Devises :	Non Applicable	
38. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Taux :	Applicable	
(i) Période(s) d'Intérêts :	Conformément aux Modalités	
(ii) Date(s) de Période d'Intérêts :	Identiques aux Dates de Paiement du Coupon	
• Convention de Jours Ouvrés pour la (les) Date(s) de Période d'Intérêts :	Aucune	
(iii) Dates de Paiement du Coupon :	Le 10 février de chaque année, sous réserve de la Convention de Jours Ouvrés pour les Dates de Paiement du Coupon (indiquée ci-dessous)	
• Convention de Jours Ouvrés pour la (les) Date(s) de Paiement du Coupon :	Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié	
(iv) Première Date de Paiement du Coupon :	10 février 2022	
(v) Méthode de détermination du Taux :	Détermination du Taux sur Page Ecran	
(vi) Partie responsable du calcul du Taux (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) :	Agent de Calcul	
(vii) Détermination du Taux sur Page Ecran :	EUR CMS2	EUR CMS20
	Applicable	Applicable
	Source Principale pour le Taux Variable : Page Ecran	Source Principale pour le Taux Variable : Page Ecran
- Indice de Référence Taux:	EUR : CMS	EUR : CMS
- Place Financière de Référence :	Francfort	Francfort
- Montant Donn� :	Non Applicable	Non Applicable

- Date(s) de Détermination du Taux :	Concernant les Périodes d'Intérêts : deux Jours Ouvrés avant le dernier jour de chaque Période d'Intérêt	Concernant les Périodes d'Intérêts : deux Jours Ouvrés avant le dernier jour de chaque Période d'Intérêt
- Centre d'Affaires pour la Date(s) de Détermination du Taux :	TARGET	TARGET
- Heure de Référence du Taux :	11h00, heure de Francfort	de 11h00, heure de Francfort
- Page Ecran concernée :	ICESWAP2	ICESWAP2
- Date de Valeur :	Non Applicable	Non Applicable
- Durée Prévue :	2 ans	20 ans
(viii) Détermination ISDA :	Non Applicable	
(ix) Détermination FBF :	Non Applicable	
(x) Marge(s) :	Pour les besoins de la formule Floater Cappé Flooré (ou Steepener Cappé Flooré) , comme indiqué dans l'Annexe Technique des Conditions Définitives	
(xi) Taux d'Intérêt Minimum :	Non Applicable	
(xii) Taux d'Intérêt Maximum :	Non Applicable	
(xiii) Méthode de Décompte des Jours :	30/360	
(xiv) Evénement de Remboursement Automatique Anticipé :	Non Applicable	
(xv) Cas d'Ajustement Additionnel :	Applicable	
	Changement de la Loi	
	Perturbation des Opérations de Couverture	
	Coût Accru des Opérations de Couverture	
	Date de Négociation : 26 janvier 2021	

39. **Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Physique :** Non Applicable
40. **Dispositions relatives aux Obligations Hybrides :** Non Applicable
41. **Considérations fiscales américaines :** Les Obligations **doivent ne pas être** considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain de 1986.

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

42. **Monétisation :** Non Applicable
43. **Montant de Remboursement Final :**
Le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule **Mécanisme de Réserve d'Intérêt** sous réserve des dispositions du paragraphe 35 ci-dessus et de la Modalité 28
44. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable
45. **Option de Remboursement au gré des Porteurs :** Non Applicable
46. **Remboursement au gré de l'Emetteur en cas de survenance d'un Evénement de Déclenchement Lié à la Juste Valeur de Marché :** Non Applicable
(Modalité 5(m))
47. **Montant de Remboursement Anticipé :** Valeur de Marché de l'Obligation à Base Négative
- (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii) ci-dessous) pour chaque Obligation :
- (ii) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement (i) pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), (ii) pour illégalité (Modalité 5(l)), ou

(iii) en cas d'Exigibilité Anticipée
(Modalité 9) :

- | | |
|---|--|
| (iii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5 (f)) : | Applicable |
| | Valeur de Marché de l'Obligation à Base Négative |

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

- | | |
|---|---|
| 48. Forme des Obligations : | Obligations dématérialisées au porteur |
| 49. Centre[s] d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4 : | Non Applicable |
| 50. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 7(a) : | TARGET (Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié) |
| 51. Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement : | Non Applicable |
| 52. Dispositions relatives aux Obligations à Double Devise :

(Modalité 7(f)) | Non Applicable |

- 53. Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné (Modalité 5(b)) :** Non Applicable
- 54. Masse (Modalité 11) :** Applicable
- Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- F&S Financial Services SAS
- 13, rue Oudinot
- 75007 Paris
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération maximale de 380€ par an au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Obligations sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 20.000.000.000 d'euros de Natixis

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : _____

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. Cotation et admission à la négociation :

- (i) Cotation : Liste officielle de la Bourse du Luxembourg
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg à compter de la Date d'Emission a été faite par l'Emetteur (pour son compte)
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 4,800

2. Notations

Notations : Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission

A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Obligations n'y a d'intérêt significatif.

4. Raisons de l'émission et estimation du produit net

- (i) Raisons de l'offre : Se reporter au chapitre « Utilisation des fonds » du Prospectus de Base
- (ii) Estimation du produit net : Le produit net de l'émission sera égal au Prix d'Emission de la Tranche appliqué au Montant Nominal Total.
- (iii) Estimation des dépenses totales : L'estimation des dépenses totales pouvant être déterminée à la Date d'Emission correspond aux dépenses totales liées à l'admission et au maintien de la cotation (paragraphe 1 (iii) ci-dessus).

Indice de Référence

5.

Les montants payables au titre des Obligations pourront être calculés en référence aux taux EUR CMS2 et EUR CMS20 qui est fourni par l'ICE Benchmark Administration Limited Ltd. (« IBA »)

A la date des présentes Conditions Définitives, l'IBA est enregistré sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 (le Règlement sur les Indices de Référence).

- | | |
|---|--|
| (i) Indice de Référence Pertinent : | Applicable comme indiqué ci-dessous |
| - Indice de Référence Matières
Premières Pertinent | Non Applicable |
| - Indice de Référence Indice Pertinent
: | Non Applicable |
| - Indice de Référence Devises
Pertinent | Non Applicable |
| - Indice de Référence Taux Pertinent | Conformément à la définition de la Modalité 17 |
| (ii) Source de Diffusion Publique
Désignée : | Conformément à la définition de la Modalité 4(a) |
| (iii) Indice Affecté : | Non Applicable |

6. Performance du Sous-Jacent

Certaines informations relatives aux Entités de Référence à la Date d'Emission sont renseignées ci-dessous :

KB HOME Adresse : 10990, Wilshire Blvd, Los Angeles CA 90024, United States.

Pays d'immatriculation : United States

Secteur ou secteurs d'activité : Home Construction

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : New York Stock Exchange

CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : US48666KAT60

LENNAR CORP Adresse : 700 Northwest 107th Avenue Miami, FL 33172 US

Pays d'immatriculation : United States

Secteur ou secteurs d'activité : Home Construction

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : New York Stock Exchange

CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : US526057BW31

NAVIENT CORP Adresse : 123 Justison Street Wilmington, DE 19801

Pays d'immatriculation : United States

Secteur ou secteurs d'activité : Finance Companies

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : Nasdaq

CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : US78442FEQ72

THYSSENKRUPP AG Adresse : ThyssenKrupp Allee 1 Essen, North Rhine-Westphalia 45143

Pays d'immatriculation : Germany

Secteur ou secteurs d'activité : Diversified Manufacturing

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : Frankfurt Stock Exchange

CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : DE000A14J587

MGM RESORTS INTL Adresse : 3600 Las Vegas Blvd South, Las Vegas, NV 89109

Pays d'immatriculation : United States

Secteur ou secteurs d'activité : Gaming

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : New York Stock Exchange

CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : US552953CE90

POLYONE CORP Adresse : 33587 Walker Road, Avon Lake, OH 44012

Pays d'immatriculation : United States

Secteur ou secteurs d'activité : Chemicals

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : New York Stock Exchange

CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : US73179PAK21

ADLER REAL ESTATE AG Adresse : Joachimsthaler Strasse 34, Berlin, Berlin 10719

Pays d'immatriculation : Germany

Secteur ou secteurs d'activité : Financial

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : Frankfurt Stock Exchange
 CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : XS1731858392

ADT SEC CORP
 Adresse : 1501 Yamato Road, Boca Raton, FL 33431
 Pays d'immatriculation : United States
 Secteur ou secteurs d'activité : Consumer Cyclical Services

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : New York Stock Exchange
 CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : US00101JAF30

TENET HEALTHCARE CORP
 Adresse : 1445 Ross Avenue, Suite 1400, Dallas, TX 75202
 Pays d'immatriculation : United States
 Secteur ou secteurs d'activité : Healthcare

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : New York Stock Exchange
 CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : US88033GAV23

CENTURYLINK INC
 Adresse : 100 CenturyLink Drive, Monroe, LA 71203
 Pays d'immatriculation : United States
 Secteur ou secteurs d'activité : Wirelines

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : New York Stock Exchange
 CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : US156700BA34

LADBROKES GROUP FIN PLC Ent
 Adresse : 70 Victoria Street, Zig Zag Building, 5th Floor, London, SW1E 6SQ
 Pays d'immatriculation : United Kingdom
 Secteur ou secteurs d'activité : Gaming

Marché(s) sur lequel les valeurs mobilières sont admises à la négociation : London Stock Exchange
 CUSIP/ISIN de l'Obligation de Référence : XS1066478014

A la Date d'Emission l'information relative à la performance antérieure des Entités de Référence issue des sources spécialisées internationalement reconnues tel que Bloomberg ou tout autre site de l'Entité de Référence concernée est disponible contre paiement.

Des informations sur les performances passées et futures et la volatilité des taux EUR CMS2 et EUR CMS20 peuvent être obtenues gratuitement auprès de Reuters (Reuters page : ICESWAP2 www.reuters.com)

5. Informations Opérationnelles

- | | | |
|--------|--|---|
| (i) | Code ISIN : | FR0014001TP0 |
| (ii) | Code commun : | 229619853 |
| (iii) | <i>Valor number (Valorennumber)</i> : | Non Applicable |
| (iv) | Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : | Non Applicable |
| (v) | Livraison : | Livraison contre paiement
BNP Paribas Securities Services |
| (vi) | Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations (le cas échéant) : | Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin, France |
| (vii) | Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) : | Non Applicable |
| (viii) | Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : | CACEIS Bank Luxembourg
5 Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg |

6. PLACEMENT

- | | | |
|-------|---|--|
| (i) | Si syndiqué, noms [et adresses] des Agents Placeurs [et principales caractéristiques des accords passés (y compris les quotas) et, le cas échéant, la quote-part de l'émission non couverte par la prise ferme] : | Non Applicable |
| (ii) | Date du contrat de prise ferme : | Non Applicable |
| (iii) | Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : | Non Applicable |
| (iv) | Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : | Natixis, 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris |
| (v) | Commissions et concessions totales : | Non Applicable |

(vi)	Restrictions de vente supplémentaires aux Etats-Unis d'Amérique :	Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.
(vii)	Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE et au Royaume-Uni :	Applicable
(viii)	Offre Non-Exemptée :	Non Applicable
7. Offre Non-Exemptée		Non Applicable
8. Placement et Prise Ferme		
	Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre :	Non Applicable
	Consentement général :	Non Applicable
	Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu :	Non Applicable
	Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base :	Non Applicable
9. Informations post-émission relatives au Sous-Jacent		

L'Emetteur ne fournira aucune information postérieure à l'émission, sauf exigence légale ou réglementaire.

ANNEXE AUX CONDITIONS DEFINITIVES RELATIVE AUX MODALITES

ADDITIONNELLES

- 1. Dispositions applicables aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique), aux Obligations Indexées sur un Indice Mono-Bourse et aux Obligations Indexées sur un Indice Multi-Bourses (indice unique), aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions), aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices), aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique), aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières), aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique), aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds), aux Obligations Indexées sur Dividendes, aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrats à Terme, aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme, et aux Obligations Hybrides relatives aux formules de calcul de Coupon, de Montant de Remboursement Final et/ou de Montant de Remboursement Optionnel et/ou de Montant de Remboursement Automatique Anticipé**

Non Applicable

- 2. Dispositions applicables aux Obligations Indexées sur Taux, aux Obligations Indexées sur Devises, aux Obligations Indexées sur l'Inflation et aux Obligations Hybrides, relatives aux formules de calcul du Montant d'Intérêt, du Montant de Remboursement Final et/ou du Montant de Remboursement Optionnel et/ou du Montant de Remboursement Automatique Anticipé**

2.1 Dispositions Communes

Elément Sous-jacent :

Différentiel EUR CMS20 – EUR CMS2

Type d'Elément Sous-Jacent : Différentiel de Taux

Sous-Jacent(s) :

- Indice Principal (EUR CMS20) : *EUR: CMS 20 ans*
- Indice Secondaire (EUR CMS2) : *EUR : CMS 2 ans*

Ajustement Local du Sous-Jacent(s) :

- Cap Local de l'Indice Principal : 5,00%
- Floor Local de l'Indice Secondaire : -0,50%

- 2.2 Formules de calcul applicables aux Obligations Indexées sur Taux, aux Obligations Indexées sur Devises, aux Obligations Indexées sur l'Inflation et aux Obligations Hybrides**

Non Applicable

- 2.3 Formules de calcul additionnelles applicables spécifiquement aux Obligations Indexées sur**

Taux

(a) Obligations Indexées sur Taux : Modalités de Remboursement

Non Applicable

(b) Obligations Indexées sur Taux : Modalités de Rémunération

Floater Cappé Flooré
(ou Steepener Cappé Flooré) Applicable

Termes de la formule de calcul de la Modalité de Rémunération :

U : Différentiel EUR CMS20 – EUR CMS2

Pour chaque période j :

L(j) : 800%

M(j) désigne :

- Du 10 février 2021 (inclus) au 10 février 2023 (exclu) :
 $[800\% \times (-0.30\%)] + 0,5250\% = \mathbf{-1.8750\%}$
- Du 10 février 2023 à la Date d'échéance :
 $800\% \times (-0.30\%) = \mathbf{-2.40\%}$

2.4 Formules de calcul additionnelles applicables spécifiquement aux Obligations Indexées sur Devises

Non Applicable

2.5 Formules de Calcul additionnelles applicables spécifiquement aux Obligations Indexées sur l'Inflation

Non Applicable

2.6 Modalités Supplémentaires applicables aux Obligations Indexées sur Taux, aux Obligations Indexées sur Devises, aux Obligations Indexées sur l'Inflation et aux Obligations Hybrides

Plafond-Plancher Adaptatif des Intérêts

Applicable

Termes des formules de calcul des ajustements du Coupon :

N-Floor: 2

Strike par Période: VRAI

Niveau du Floor(k) désigne :

- Du 10 février 2021 (inclus) au 10 février 2023 (exclu) : 0,5250%
- Du 10 février 2023 à la Date d'échéance : 0,00%

Mécanisme de réserve d'Intérêt

Applicable

Termes des formules d'ajustement du Taux d'Intérêt et du Prix de remboursement:

Réserve Initiale d'Intérêt : 0,00%

Affectation du Plancher aux Intérêts : FAUX

Réserve Initiale de Remboursement : 0,00%

Pour chaque période j :

Seuil Plancher de Mise en Réserve(j) : 0%